

Communiqué de presse du 14 novembre 2011

Amendes sur les arrêts maladie Face à un projet scélérat, une riposte collective s'impose

Ainsi donc, les projets de diminution du montant des indemnités journalières (en calculant celles-ci sur le salaire net) ou d'allongement du délai de carence ne suffisent pas au gouvernement, il veut aller plus loin dans l'abject. Il s'apprête à demander aux médecins conseils d'endosser encore plus le rôle de policier de l'Assurance maladie et de verbaliser les malades dont l'arrêt maladie serait, à leurs yeux, injustifié. Si le médecin contrôleur de l'Assurance maladie juge, a posteriori, que l'arrêt de travail prescrit par le médecin traitant est injustifié, il infligera une amende au malade. Cette mesure est profondément injuste, arbitraire, ignorante de ce qu'est l'exercice de la médecine.

L'indemnisation de l'arrêt de travail est un droit fondamental : c'est le premier droit de l'Assurance maladie. Celle-ci fut d'abord créée pour mettre en place le salaire de remplacement en cas de maladie. Mais l'arrêt de travail est surtout une thérapeutique qui est déterminée en fonction de l'histoire de la maladie et de la situation de la personne malade : si nous n'avons plus ce moyen thérapeutique, entre autres, face à la souffrance au travail, nous aurons une augmentation significative des suicides au travail. Le gouvernement a-t-il décidé que c'était le prix à payer pour la rigueur ?

Partout, les droits des malades sont réduits (comme dernièrement l'Allocation Adulte Handicapée). Pour conduire cette politique de destruction de la protection sociale, le gouvernement empoisonne la société en répandant le mensonge : tout bénéficiaire d'un droit social serait un fraudeur en puissance, ce qui est faux, les fraudeurs sont ailleurs !

Ce projet de décret est insupportable pour les malades, pour les médecins, notamment les généralistes, qui sont les premiers prescripteurs de ce droit, et aussi pour les médecins conseils qui deviennent de plus en plus les exécuteurs d'une politique infecte.

Nous demandons le retrait immédiat de ce projet scélérat.

Nous demandons aux médecins conseils de refuser de jouer ce rôle : il y a des moments dans l'histoire où la conscience doit s'opposer à la discrimination

Nous demandons aux centrales syndicales qui siègent au conseil d'administration de l'assurance maladie de défendre le droit des assurés sociaux,

Nous demandons aux associations de malades et aux associations citoyennes de défendre ce droit fondamental, sans s'opposer aux médecins qui sont, comme eux, les défenseurs des droits des malades.

Nous demandons à tous les généralistes de ce pays de refuser la politique de la peur.

Nous ne pouvons choisir entre l'intérêt du malade et la peur de la sanction.

Contacts :

Patrick Dubreil : 06 32 70 92 37

Didier Ménard : 06 07 16 57 78

Syndicat de la Médecine Générale

52 rue Gallieni, 92240 Malakoff

Tél : 01 46 57 85 85 - Fax : 01 46 57 08 60

syndmedgen@free.fr

www.smg-pratiques.info

